

Bureau du Conseil communal

RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION ET L'ÉTAT DE SES ARCHIVES

En 2000, le Bureau du Conseil communal a pris acte de 11 démissions (contre 14 en 1999). Le nombre de séances de l'organe délibérant se monte à 17 (dont 7 doubles) en 2000 contre 18 (dont 5 doubles) en 1999.

Le nombre de séances plénières s'élève à 6 pour la commission permanente de gestion et à 17 pour la commission permanente des finances. De son côté, la commission permanente des pétitions s'est réunie à 4 reprises. Ce bref tour d'horizon ne serait complet sans signaler que le Bureau du Conseil communal a procédé à la nomination de 69 commissions *ad hoc* en 2000 (46 en 1999).

Des nouvelles réjouissantes pour le Bulletin du Conseil communal: le retard accumulé en 1998 et 1999 dans la publication de cet ouvrage (21 numéros en souffrance) a quasiment pu être comblé : à l'heure où nous mettons

sous presse, tous les numéros de l'année 1998 ont paru et, pour 1999, seuls les Bulletins du mois de juin doivent encore être édités. Cette tâche importante a principalement été financée par un crédit supplémentaire sollicité par le Bureau en avril 2000. Comme prévu, aucun versement aux Archives communales n'a été effectué en 2000, les documents en question étant utilisés pour mener à bien ce travail de rattrapage.

Le Bureau du Conseil a également noué des contacts avec d'autres parlements communaux (dont Leysin, Lutry, Renens et Prilly) par le biais de visites ou de réceptions.

Enfin, signalons encore que le secrétariat du Conseil communal a étoffé ses pages Internet (<http://www.lausanne.ch/conseil>) : il est désormais possible de recevoir les ordres du jour des séances par courrier électronique, en s'abonnant en ligne. Il va sans dire que cette prestation est gratuite.